

COURRIER DES SYNDICATS ET SECTIONS SYNDICALES

Éditorial

Dans une lettre ouverte au ministre Wauquiez, datée du 10 mai 2011, le Comité National Cgt des Privés d'Emploi (CNPE) s'insurge contre les affirmations mensongères et les propos indécents et irresponsables qu'il a tenus sur les bénéficiaires du RSA :

"Affirmer que certains bénéficiaires du RSA touchent plus que certaines personnes payées au SMIC est purement fantaisiste et c'est volontairement que vous cherchez à stigmatiser les plus démunis. Vouloir faire effectuer 5 heures de travail d'intérêts général par semaine aux personnes percevant le RSA est une véritable provocation. Vouloir plafonner le cumul de tous les minima sociaux à 75% du SMIC est scandaleux et inadmissible. Demander aux salariés "étrangers" travaillant en France de cotiser cinq ans avant de bénéficier de la protection sociale est proprement honteux.

Aujourd'hui le montant du RSA est d'environ 460 euros pour une personne seule, 700 euros pour un couple et 150 euros de plus par enfant, pensez vous que ces familles arrivent à vivre décemment avec les miettes qu'ils leurs sont attribuées ?(...)

Que propose-t-on à toutes ces personnes pour qu'elles s'en sortent ? Quels moyens leurs donne t'on pour qu'elles retrouvent un emploi ? Que fait t'on pour les milliers de jeunes qui rentrent chaque année sur le marché du travail ? Le coût d'une recherche d'emploi est d'environ 450 euros par mois, 3 embauches sur 4 sont des emplois précaires, 1 recrutement sur 2 est un CDD de moins d'un mois. Les politiques de l'emploi que mène votre gouvernement sont catastrophiques pour notre économie. Plus de 70% des fonds disponibles dans les entreprises vont à la finance. Vous supprimez des milliers de postes dans les fonctions publiques, dans l'éducation nationale, alors qu'il faudrait au contraire développer ces services publics pour qu'ils répondent aux besoins de la collectivité.

Les entreprises dégagent des profits considérables, refusent d'augmenter les salaires, préconisent les heures supplémentaires comme solution, délocalisent et jettent chaque année des milliers de salariés au chômage.

Et vous osez, en parlant du RSA, parler de "cancer" ?

(...) Depuis des années vous multipliez les dispositifs, des contrats aidés aux exonérations générales sur les bas salaires, jusqu'à 1,6 fois le SMIC, vous avez crée le bouclier fiscal, vous avez distribué des milliards aux banques et aux entreprises, les patrons du CAC 40 gagnent en une heure ce que gagne un bénéficiaire du RSA en un mois, les parachutes dorés sont une honte, les haut revenus sont très loin de payer ce qu'ils devraient comme impôts, votre gouvernement a reculé l'âge de départ en retraite, supprimé l'allocation équivalent retraite, ce qui aura pour conséquences entre autres, de basculer plus de personnes dans le dispositif des minima sociaux (ASS), supprimé l'allocation de fin de formation qui permettait aux privés d'emploi le maintien de leur allocation chômage le temps d'une formation leur permettant une possible reconversion.

Et vous osez en parlant du RSA, parler "d'assistantat" ? (...)

Oui, il ose ! Après les Roms, après les Arabes, après les noirs, pourquoi ne pas s'en prendre aux pauvres ? Il y en a beaucoup plus. On croyait que les vrais privilégiés étaient les riches ? Figurez vous que ce sont les pauvres ! Chacun va pouvoir trouver son pauvre et passer sa colère sur lui. C'est quand même plus facile que sur les puissants !

Mais quand le ponot-gendre-idéal-catho-tout-mignon dérape et se fait mousser en attisant ce qu'il ya de plus méprisable, c'est Le Pen qui se frotte les mains !

Sommaire

P2/3 : Infos

P4 : 31 Mai : Action Fonction Publique, sur les salaires

N° 1382 du vendredi 13 mai 2011

DEPOSE LE 13 mai 2011

Circulaire d'informations hebdomadaires du Bureau et du Secrétariat de l'Union Départementale CGT - Directeur de publication : Julien PAULIAC - Imprimé par nos soins Maison du Peuple - 63000 Clermont-Ferrand - CPPAP 0506 S 06884 D 73 du 13 mai 2004 - ISSN n° 09920625

CALENDRIER :

- ☉ **20 Mai** : Anniversaire du Journal des retraités « **retraite active** » Salle de l'Imprimerie Maison du Peuple
- ☉ **28 Mai** : Manifestation unitaire contre la politique d'immigration.
- ☉ **31 Mai** : **Mobilisation Fonction Publique**

Collectif "d'ailleurs, nous sommes d'ici"

**CONTRE LE RACISME
CONTRE LA POLITIQUE D'IMMIGRATION
DU GOUVERNEMENT
POUR LA RÉGULARISATION
DE TOUS LES SANS PAPIERS**

13 premiers signataires : RESF-RUSF, LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, CIMADE, DAL, FRANCAS, FSU, SOLIDAIRES, CGT, UNEF, NPA, EUROPE-ÉCOLOGIE-LES VERTS, PARTI SOCIALISTE, PARTI DE GAUCHE..

**Manifestation Samedi 28 mai 2011 à 14H30
Place des Carmes à Clermont-Ferrand**

Égalité professionnelle : après les déclarations d'intention les actes pointent le désengagement du gouvernement !

Les décrets d'application de la loi portant réforme des retraites sont à l'examen des différentes instances. En ce qui concerne la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'article 99 notamment remet en cause les fondements de la loi du 23 mars 2006 qui prévoyait la suppression des écarts de rémunérations sous peine de sanction à dater du 31 décembre 2010.

Alors que :

- les écarts de rémunérations sont toujours de 27% au désavantage des femmes,
- la forte spécialisation des métiers qui reproduit, à l'image des représentations traditionnelles du rôle de la femme, leurs rôles respectifs dans le monde du travail et dans la société perdurent,
- les femmes sont sous représentées aux postes d'encadrement supérieur et dirigeant,
- leur déroulement de carrière beaucoup moins linéaire (interruption, temps partiel...) influe fortement sur leur niveau de pension,

Le projet de décret confirme le recul du gouvernement :

- l'employeur pourra procéder à la rédaction d'un plan d'action de façon unilatérale plutôt que de privilégier un accord négocié.
- l'obligation de résultat disparaît : l'accord collectif ou le plan d'action unilatéral devrait fixer des objectifs de progression et d'action mais le décret ne suggère aucun objectif précis et n'impose aucune obligation de réduire les inégalités.

Les entreprises de 50 salariés et moins ne sont pas concernées.

L'échéance de décembre 2010, reportée à janvier 2012 par la loi, prévoit un délai de 6 mois supplémentaires par le décret, sans date butoir ce qui ôte tout caractère d'urgence et d'impulsion à une véritable négociation.

La pénalité financière « pourrait aller de 0,1 à 1 % ». Le taux sera modulable en fonction de l'avis du directeur régional. Les entreprises pourront évoquer contraintes ou défaillances pour échapper à la sanction financière.

Quels moyens de contrôle seront développés ? Et n'y a-t-il pas un risque de traitement différencié sur l'ensemble du territoire ? La sanction financière dans ces conditions est d'une efficacité très relative !

Ce projet de décret affaiblit les quelques obligations gagnées durant ces dernières années. Cela constitue une véritable régression. Les femmes et les hommes ont mesuré les conséquences sur le montant des retraites des femmes de ces inégalités tout au long de la carrière et ont lutté durant l'automne dernier pour plus de justice.

La CGT se prononce contre ce projet de décret.

La CGT engage les salariés, femmes et hommes, à continuer la mobilisation et l'action, à revendiquer des mesures de résorptions des inégalités salariales dans le cadre d'une revalorisation des salaires pour tous.

Montreuil, le 10 mai 2011

Négociation jeunes et emploi du 11 mai 2011 Projet d'accord sur l'accès des jeunes aux formations en alternance : une copie à revoir !

Comme trop souvent, le Medef a remis une proposition de texte sur table. Le Patronat nous a habitués à des propositions manquant d'ambition depuis le début de cette négociation sur l'emploi des jeunes. Cette fois son texte atteint, en outre, les sommets du manque de sérieux.

Les seules propositions concrètes visent à diminuer les contraintes des employeurs. Dans leur texte, les représentants patronaux se sont ingéniés à essayer de trouver les moyens d'échapper à l'augmentation du quota de contrats en alternance annoncé par le Gouvernement. Par exemple, en intégrant dans le décompte des personnels en alternance, des salariés qui n'ont rien à voir avec la formation en alternance, comme les embauches faites à la suite d'une action de formation préalable au recrutement. Absurde !

Autre illustration de la désinvolture dont fait preuve le Patronat : proposer un aménagement des règles légales de la durée du travail ... des apprentis mineurs. Alors que le besoin de moraliser l'utilisation des stages et d'améliorer la situation des stagiaires au vu des nombreux abus existants est porté par l'ensemble des organisations syndicales, le Patronat propose, au contraire, de développer l'utilisation des stages en proposant de créer des "stages alternant" dans l'enseignement supérieur.

D'autres propositions parfois étonnantes apparaissent dans le texte comme la modification du rythme de l'alternance en BTS pour concentrer l'alternance sur une seule année, ou la conclusion de contrats d'alternance dans les entreprises de travail temporaire.

Le rejet de ce texte par les syndicats a été unanime et un nouveau projet (espérons-le plus sérieux) doit être envoyé aux organisations syndicales quelques jours avant la prochaine réunion de négociation prévue le 23 mai.

La CGT a fait part de ses revendications pour développer l'alternance :

- améliorer la rémunération des contrats d'apprentissage et de professionnalisation,
- améliorer la formation et les conditions de mise en œuvre du tutorat,
- interdire les stages hors cursus scolaire,
- mieux les rémunérer,
- que les stages ouvrent des droits sociaux...

Montreuil, jeudi, 12 mai 2011

ALCAN RHENALU : une petite victoire sur la pénibilité

Depuis des années les salariés en postes (2x8, 3x8) travaillaient un samedi sur deux du poste du matin. Sur l'année ils effectuaient 9 samedis matins, c'est-à-dire 9 semaines de 48 heures alors que l'horaire mensuel depuis l'année 2000 est lui, de 35 heures. En plein débat sur le dossier pénibilité ils ont engagé avec le seul syndicat CGT depuis avril 2010 **une grève sur les samedis matins travaillés**. La forte mobilisation des salariés postés a permis de mettre la direction autour de la table pour négocier un accord sur l'arrêt du travail les samedis matins pour les salariés qui le souhaitent. Pour les salariés c'est la fin des semaines à 48 heures, du travail le samedi matin, c'est la place au repos le WE et à l'embauche. **Même si ce n'est pas la retraite à 55 ans pour les postés, c'est une petite victoire sur la pénibilité qui en appelle d'autres.**

Carrefour : La CGT et les salariés réclament !

- Les mêmes avantages que les salariés des "hyper Carrefour "
 - Prime de 220 euros brut,
 - renégociation de la prime de vacances
 - remise de 10% sur les achats
- La mise en place des tickets restaurant.
- Une augmentation de salaire nettement supérieure à celle de 2% accordée.
- L'augmentation des effectifs en favorisant le passage des temps partiels à temps complets pour les salariés qui le souhaitent.
- Le retrait ou la modification du projet "tous commerçants"
 - Suppression de la poly activité imposée dans les rayons
 - Préservation pour les salariés de leur rayon
 - Abandon du chronométrage des palettes et des pressions exercées sur les salariés
 - Arrêt des changements d'horaire imposés.

Les salariés de "Carrefour Market" ne sont pas des "sous-employés" ! **Ils seront mobilisés le 14 mai.**

LE 11 MAI : UNE JOURNÉE DE VICTOIRE POUR LES SALARIÉS DE SAINTE MARIE



Lors de la paritaire sur la révision de l'Accord d'entreprise qui a lieu le 11 Mai 2011, les salariés des cinq établissements Sainte-Marie (Clermont, Le Puy, Privas, Nice et Rodez) se sont mobilisés massivement en intersyndicale.

CHIFFRE HISTORIQUE : 1200 manifestants sur 5000 salariés ont fait résonner les rues de Clermont-Fd et de Chamalières des échos de leur colère. Il faut surtout noter que 2000 salariés ont été "réquisitionnés" afin d'assurer le service minimum des soins auprès des patients.

Le soutien à la délégation des organisations syndicales représentatives et la détermination des 1200 salariés ont amené la Direction générale à revenir sur son projet. Après deux heures de « négociation » elle a finalement annoncé le RETRAIT du projet de révision de l'accord d'entreprise

Même les tentatives de dissuasion des forces de l'ordre (gazage, face à face tendu,...) n'ont pas altéré la volonté de gagner de salariés.

CONCLUSION : Le rapport de force et la lutte payent encore... Une Très Belle Victoire pour le monde du travail et de la Santé.

Les psychologues dans la rue le 18 Mai

Pourquoi les psychologues seront à nouveau dans la rue devant l'Agence Régionale Santé, à Clermont-Fd comme partout en France le 18 mai ?

Pour que les « usagers » sachent à nouveau le sort qui est réservé à leur profession !

Le 28 janvier, cette profession était dans la rue pour dénoncer :

- les réponses face à un mal être psychologique de la population qui s'accroît, (plan cancer, souffrance au travail, mal être social de plus en plus présent, etc.)
- leurs conditions d'exercice qui sont de plus en plus mises à mal,
- la précarisation, les salaires non revalorisés, le statut laminé par des circulaires et autres décrets!

Les psychologues seront dans la rue le 18 mai, parce qu'ils veulent que la population sache que leurs compétences à exercer les psychothérapies ont été remises en question, par un décret publié le 20 mai 2010, alors qu'ils sont maîtres d'œuvre de ce type de prise en charge de manière majoritaire.



Rassemblement devant l'ARS, le 18 mai à 13 h 30.

Mardi 31 mai, mobilisation nationale de la Fonction publique pour les salaires :



Les organisations syndicales (CFDT - CFTC - CGC - CGT - FO - FSU - SOLIDAIRES - UNSA), réunies ce jour, condamnent la politique d'austérité salariale menée par le gouvernement à l'égard des agents publics. Celle-ci aggrave encore un contexte marqué par les suppressions d'emplois et la dégradation des conditions de travail.

Elles dénoncent l'absence de véritables négociations salariales qui auraient dû permettre à minima le maintien du pouvoir d'achat des agents publics pour 2011 et 2012.

Elles contestent le discours du gouvernement consistant à laisser croire que la Fonction publique connaît de véritables hausses de pouvoir d'achat.

Elles rappellent que le contentieux salarial, qui s'accumule depuis presque 10 ans, constitue pour les fonctionnaires une perte de largement plus de 10 % de rémunération. Elles continuent à demander la mise en œuvre rapide de mesures de rattrapage.

Les organisations signataires réaffirment fortement leur attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique.

En effet, seule la progression du point d'indice permet véritablement de compenser l'inflation et d'assurer une réelle augmentation des salaires, pour tous les fonctionnaires et agents contractuels. C'est pourquoi les organisations syndicales exigent une augmentation immédiate et conséquente du point d'indice, suivie de l'ouverture d'une véritable négociation sur :

- Les mesures de rattrapage ;
- Une revalorisation des grilles indiciaires ;
- Une véritable politique salariale dans la Fonction publique.

Pour ce faire, elles appellent l'ensemble des agents des trois versants de la Fonction publique à se mobiliser fortement le mardi 31 mai prochain, sous les formes locales ou sectorielles les plus appropriées : rassemblements, manifestations, grèves...

Fait à Paris, le 5 mai 2011

Dans le Puy de Dôme, la Cgt a invité toutes les organisations pour une intersyndicale réunissant tous les syndicats de fonction publique :

MARDI 16 MAI 2011, À 15 H 00, À LA MAISON DU PEUPLE DE CLERMONT-FD.

Afin de pouvoir envisager la meilleure initiative possible, il est indispensable que les syndicats Cgt des 3 fonctions publiques soient représentés.

Dans son dernier tract, la fédération Cgt des services publics écrit :

"Le 31 mai, agissons dans l'unité !

En raison des choix désastreux du gouvernement, la situation salariale dans la Fonction publique atteint un niveau inégalé de dégradation.

Pour la première fois depuis la Libération, les agents de la Fonction publique se voient imposer deux années consécutives de gel de la valeur du point d'indice. La perte de pouvoir d'achat de celui-ci s'élève désormais à 11% depuis 2000. Sans changement de cap, elle continuera de se creuser compte tenu des prévisions d'inflation. La hausse de la cotisation retraite imposée par le gouvernement et le Medef va amplifier cette baisse.(...)

Face à cette situation, les organisations syndicales de la Fonction publique, réunies le 5 mai dernier, ont dans leur ensemble réaffirmé fortement leur attachement au point d'indice, élément central et prioritaire en matière salariale dans la Fonction publique. (...)

Concernant les agents de la Fonction publique territoriale, la Fédération CGT des Services publics a déposé un préavis de grève."